LO Renault Clio Cup

Règlement sportif 2009

Article 1 Organisation
Renault Sport Suisse, Lista Office, elf, Pirelli, l'association suisse des Concessionnaires Renault et Motrio organisent en commun l'édition 2009 de la LO Renault Clio Cup, avec l'accord de la Commission sportive nationale (CSN) d'Auto Sport Suisse S.a.r.l.

Article 2 Validité
Le présent règlement de la LO Renault Clio Cup est valable pour la saison sportive 2008 et a été autorisé par la CSN sous le numéro de registre RE0907. La série est soumise aux dispositions suivantes :

- le Code sportif international de la FIA avec ses annexes,
- l'Annuaire Sportif Automobile 2009,
- le Règlement sportif et technique de la LO Renault Clio Cup,
- les appels à candidatures des manifestations avec leurs éventuelles modifications et compléments.

Article 3 Participants
Sont habilités à participer à la LO Renault Clio Cup tous les concurrents, hommes et femmes, titulaires d'une licence nationale ou internationale valide délivrée par une autorité sportive d'un pays de la communauté européenne ou d'un pays assimilé à la CE, selon résolution de la FIA. Renault Sport Suisse se réserve le droit de refuser des candidatures sans indiquer de raisons particulières.

Article 3.1 Inscription
Les pilotes s'inscrivent avec leur véhicule respectif.
Les concurrents peuvent participer à la LO Renault Clio Cup en pilotant seuls ou avec un co-équipier. Chaque véhicule participant reçoit un numéro de course valable pour toute la saison. Si un pilote est remplacé pendant la saison en cours, Renault Sport Suisse doit en être informé, avec l'envoi d'un nouveau formulaire d'inscription, au moins 14 jours avant la date officielle de fin de la manifestation à laquelle le concurrent désire participer. Tous les concurrents inscrits ultérieurement devront payer un montant de 200,00 CHF pour les frais de dossier. Les frais d'inscription à la LO Renault Clio Cup pour chaque véhicule se montent à 3500,00 CHF (T.V.A. incluse). L'inscription est validée à la réception du paiement**. Aucun pilote ne pourra être inscrit pour une course si les frais d'inscription n'ont pas été versés à Renault Sport Suisse 14 jours avant la première course.**

Chaque concurrent inscrit s'engage à respecter les dispositions du présent règlement et les prescriptions particulières des organisateurs.

Les participants doivent remplir intégralement le formulaire d'inscription joint au règlement – un formulaire par véhicule – avec une machine à écrire ou en lettres capitales et le renvoyer d'ici au **vendredi 6 mars 2009** au plus tard à l'adresse suivante :

RENAULT Sport Suisse
Bergermoosstrasse 4
Boîte postale
8902 Urdorf
N° de téléfax : +41 41 282 04 71
e-mail : worldseriesbyrenault@bluewin.ch

Les frais d'inscription de véhicules supplémentaires par un pilote ou une équipe après le 30 juillet 2009 s'éléveront à Fr. 500.—par manifestation.

Article 3.2 Invités
Renault Sport Suisse est seul habilité à désigner les pilotes invités et leurs véhicules et à autoriser leur participation. Les pilotes invités n'ont droit ni aux primes, ni aux points. Les pilotes situés après eux remontent d'autant dans le classement. Aucun pilote invité ne peut être autorisé pour la finale.

Article 4 Commissions aux manches de course
Chaque pilote désirant participer à une manche officielle de la LO Renault Clio Cup doit s'acquitter des formalités d'usage auprès de l'organisateur. Les frais d'inscription et les droits d'engagement sont à la charge des concurrents.

Pour des motifs sportifs, techniques et financiers, aucun pilote inscrit à la LO Renault Clio Cup n'est autorisé à participer, avec son propre véhicule ou un autre, à une autre manifestation ou à une manche de cette manifestation lorsqu'a lieu une course de la Renault Clio Cup.

Article 5 Véhicules homologués
La participation à la LO Renault Clio Cup n'est possible qu'avec le véhicule spécifié ci-après :

Renault Clio Cup
Millésime 2006, 2007, 2008 et 2009 conformément à la définition figurant dans le règlement technique de la LO Renault Clio Cup, de la nomenclature, du manuel de réparation, des circulaires techniques qui ont été diffusées pendant la saison 2007 et de celles qui seront diffusées pendant la saison 2009.

Toutes les voitures doivent comporter les équipements de sécurité livrés en série conformément au règlement technique de la LO Renault Clio Cup. Toute manipulation, modification ou le retrait de l'équipement de sécurité sont strictement interdits.

Tous les véhicules participant à la LO Renault Clio Cup doivent être présentés dans un état extérieur sans défaut. Les dommages subis lors d'un accident doivent être réparés avant la manche suivante. Renault Sport Suisse se réserve le droit de refuser

des voitures qui ne seraient pas en conformité avec ces exigences. Chaque pilote ne peut inscrire qu'une voiture par manifestation. Lors de doubles manches, un seul pilote est autorisé par course ainsi qu'aux séances d'essais correspondantes. Les pilotes n'ont pas le droit d'échanger les véhicules entre eux. De même, l'assentiment de tous les autres concurrents n'habilite pas un pilote à changer de véhicule ni à en utiliser un autre.

Article 6 Calendrier des manifestations

Calendrier

DATE	LIEU	MANCHE
11 + 12 avril	**Dijon / F**	**1 + 2**
16 + 17 mai	**Nurburgring / D**	**3 + 4**
05 + 07 juin	**Spa / B**	**5 + 6**
08 + 09 août	**Magny-Cours / F**	**7 + 8**
04 + 06 septembre	**Dijon 2/ F (prov.)**	**9 + 10**
26 + 27 septembre	**Monza / I Finale**	**11+12**

Renault Sport Suisse est habilité à annuler, à changer ou à ajouter des courses.

Article 7 Entraînement et course

Les manifestations sur circuit se déroulent selon le schéma suivant : le vendredi, contrôle technique obligatoire des voitures et essais libres. Le samedi et le dimanche, respectivement une séance d'essais chronométrés et une manche de course, les résultats des essais du samedi étant retenus pour établir la grille de départ du samedi, et les essais chronométrés du dimanche pour celle du dimanche.

Article 8 Classement

Le classement officiel des organisateurs sert de base pour l'attribution des points et le classement. Toutes les manches courues, y compris la finale RENAULT, sont prises en compte pour le classement – sans les résultats blancs. Les points sont regroupés dans le classement de la LO Renault Clio Cup après chaque manche de course. Des points sont attribués aux pilotes figurant dans le classement et ayant porté les patchs des sponsors prescrits par Renault Sport Suisse sur leur combinaison de course.

Article 9 Tableau des points

Les points sont attribués comme suit :

1e place	**20** points	6e place	**7** Points
2e place	**16** points	7e place	**5** points
3e place	**13** points	8e place	**3** points
4e place	**11** points	9e place	**2** points
5e place	**9** points	10e place	**1** point

Des points supplémentaires sont accordés pour :
- le meilleur temps des essais + 2 points
- le tour le plus rapide en course + 1 point

Article 10 Classement général

Le vainqueur de la LO Renault Clio Cup est le pilote qui a obtenu le plus grand nombre de points à l'issue de la saison de courses. En cas d'égalité des points, Renault Sport Suisse prendra une décision sur la base :

1. du classement lors de la dernière manche
2. des meilleures places obtenues en course
3. d'éventuelles autres considérations jugées appropriées par Renault Sport Suisse.

11.1 Coupe des Dames

La dame la mieux classée obtient la Coupe des Dames. A titre supplémentaire, elle obtient un chèque en espèces de 1'500 CHF à condition qu'au moins deux dames figurent dans le classement final.

Article 11 Publicité

11.1 Publicité sur les véhicules

La publicité sur les véhicules est autorisée à condition que les produits en question ne fassent pas concurrence aux sponsors officiels de la LO Renault Clio Cup. Les sponsors officiels de la LO Renault Clio Cup sont :

- **Renault**, automobiles
- **Elf**, essence et lubrifiants
- **Le réseau des concessionnaires Renault**
- **Pirelli**, pneus
- **Lista Office**, meubles de bureau
- **Renault pièces d'origine**

Les autocollants publicitaires et plaques de rallye (comportant les numéros de course et les noms) fournis par Renault Sport Suisse doivent obligatoirement être apposés sur les véhicules et ce, conformément aux plans de décoration. Tous les véhicules avec des autocollants mal ou non apposés seront refusés à l'occasion du contrôle technique des véhicules. Renault Sport Suisse peut à tout moment et sans devoir donner de justification faire enlever la publicité apposée sur les véhicules, les vêtements du pilote ou dans le paddock attribué à Renault, lorsqu'elle est jugée inacceptable (pour des raisons éthiques, morales, etc.).

11.2 Publicité sur la combinaison de course

La publicité apposée sur les combinaisons des pilotes est définie par Renault Sport Suisse et doit être portée de manière visible à tout moment de la manifestation conformément au modèle de patch publicitaire.

Article 12 Classement à la fin de la saison
Le classement final s'effectue sur la base du total des points obtenus lors de toutes les courses. Renault Sport Suisse attribue pour le classement final les primes suivantes :

1e place	12'000 CHF	6e place	3'000 CHF
2e place	10'000 CHF	7e place	2'000 CHF
3e place	8'000 CHF	8e place	1'000 CHF
4e place	6'000 CHF	9e place	750 CHF
5e place	4'000 CHF	10e place	500 CHF

Total de la somme de gains à la fin de la saison : Fr. 47'250.--
Il n'existe aucun droit juridique au versement des primes. **Les primes ne seront versées qu'aux pilotes ayant participé au moins à la moitié des manifestations ainsi qu'à la dernière manche. Les primes non versées ne seront pas versées aux concurrents classés sur les positions suivantes.**

Article 13 Equipement des pilotes
Pendant les courses, tous les participants à la LO Renault Clio Cup doivent porter une combinaison de course, des sous-vêtements (avec manches et jambes longues), des chaussettes, des chaussures, une cagoule et des gants conformément à la norme 8856-2000 de la FIA. Est également prescrit un casque compatible avec le système HANS conformément à la norme de la FIA. Le port du système HANS est obligatoire pour toutes les manifestations. Chaque pilote commandant une combinaison conforme aux normes Renault chez « Stand 21 » à Dijon, recevra une contribution de Renault Sport Suisse à hauteur de Fr. 400.-.

Article 14 Remise des prix
Pour les courses de circuit, la remise des prix a lieu directement après le franchissement de la ligne d'arrivée. Pendant la cérémonie, les pilotes doivent porter la **combinaison de course officielle** et la casquette de base-ball qui leur ont été remises.

Article 15 Briefing avant la course
Lors de chaque manifestation, un briefing obligatoire des pilotes est organisé à côté du camion de Renault Sport Suisse. Le pilote est tenu de s'informer des horaires du briefing en consultant le tableau accroché au camion de la Cup. La non parution ou une parution tardive au briefing des pilotes sera punie d'une amende de **Fr.250.--**

Article 16 Service Course
Lors de chaque course qui compte pour la LO Renault Clio Cup, les pilotes disposent de :

Un camion semi-remorque de Renault Sport Suisse avec des pièces de rechange d'origine. Les pièces de rechange disponibles peuvent être achetées par tous les

concurrents contre paiement par carte de crédit (Mastercard, Euro et Visa). Une remise est accordée sur le prix de catalogue.

Par souci d'équité, les techniciens de Renault Sport Suisse ont reçu l'ordre de ne procéder à aucune opération sur le véhicule d'un concurrent, à l'exception des travaux de démontage à des fins de contrôles techniques et des prestations d'assistance avec fonction consultative.

Un service Pneus Pirelli se tient également à disposition. Nous vous recommandons de passer la commande de vos pneus 10 jours ouvrables avant la course auprès de Soltrade AG par téléphone au n° +41 43 355 80 82 / ou par e-mail info@soltrade.ch

Article 17 Contrôles techniques

Les véhicules homologués pour la LO Renault Clio Cup doivent respecter dans chaque point les prescriptions du règlement technique / de la nomenclature / du manuel de réparation / des avis d'informations techniques. Renault Sport Suisse nomme le ou les commissaires techniques chargés d'accomplir les missions suivantes :

- contrôle technique obligatoire des véhicules avant les premiers essais chronométrés conformément à l'horaire de Renault Sport Suisse.
- Le véhicule doit être présenté dans l'état dans lequel il sera utilisé lors de la course et doit satisfaire aux exigences techniques en vigueur.

- A l'issue de chaque manche a lieu une vérification technique d'un ou de plusieurs véhicules conformément aux instructions des commissaires. Tous les véhicules participant aux courses et essais doivent, en fin de course ou de séance d'essais, être déposés immédiatement et sans instruction particulière dans le parc fermé, au plus tard après que le drapeau signalant l'arrêt en fin de course a été baissé. Les cas exceptionnels, défaillances techniques/dommages dus à un accident doivent être reconnus et validés par Renault Sport Suisse. Les véhicules qui auront été garés dans un lieu autre que le parc fermé officiel, sont soumis aux mêmes conditions que dans le parc fermé.

- Une vérification du véhicule peut être faite en tout lieu et à tout moment de la manifestation.

Ces contrôles techniques peuvent être réalisés en présence :

- des personnes responsables de la LO Renault Clio Cup
- du pilote
- du concurrent ou d'une personne nommée par celui-ci,
- d'au maximum deux mécaniciens nommés par le concurrent ou son représentant ou
- de délégués de la CSN.

La participation de toute autre personne est exclue.

Les commissaires techniques se réservent le droit de procéder à un contrôle technique lorsqu'ils l'estimeraient nécessaire ainsi qu'à faire démonter une ou

plusieurs parties mécaniques à des fins de vérification. Dans de tels cas, une pièce de rechange d'origine identique peut être montée.

Le concurrent ou le représentant qu'il aura nommé peut marquer les pièces démontées.

Si le pilote, le concurrent ou son représentant n'est pas présent pour le contrôle technique comme convenu, un avis est envoyé au jury sportif, qui prend une décision au sujet des sanctions.

En cas de divergences, les pièces incriminées sont conservées irrévocablement par les personnes responsables de la LO Renault Clio Cup.

Article18 Transmission de données / Télémétrie

Pendant les séances d'essais et les manches de course, il est interdit d'utiliser :
- tous les systèmes de télémétrie et équipements électriques y afférant et
- tous les systèmes de liaison radio entre le pilote et le stand et inversement.

Seul le système de saisie des données télémétriques fourni par Renault Sport peut être utilisé.

Article 19 Réserves / Pénalités/ Discipline

En cas d'une ou de plusieurs exclusions du classement, en cas de comportement non sportif, d'infraction commise au présent règlement ou de préjudice porté au prestige de la série, Renault Sport Suisse a le droit d'exclure le(s) concurrent(s) du versement des primes. En outre, les organisateurs de la LO Renault Clio Cup se réservent le droit d'exclure un pilote d'une ou de plusieurs manches de course, voire de l'exclure de la LO Renault Clio Cup en cas de récidive. L'exclusion s'effectue automatiquement si la licence est confisquée par la CSN. Si un organisateur limite le nombre de participants, les pilotes prioritaires sont ceux qui sont situés aux premières positions du classement provisoire en cours.

Article 20 Publicité

Renault Sport Suisse et Lista Office se réservent le droit d'utiliser les résultats, les noms et les clichés photographiques des concurrents sans fournir de contrepartie pour la publicité.

LO Renault Clio Cup

Règlement technique 2009 Renault Clio Cup (**prov**.)

Est considéré comme interdit tout ce qui n'est pas expressément autorisé dans le présent règlement, le manuel de réparation et la nomenclature des véhicules autorisés pour la LO Renault Clio Cup, ainsi que dans les avis techniques.

Article 1 Généralités
La voiture Renault Clio Cup équipée conformément aux prescriptions de l'article 2 peut participer à la LO Renault Clio Cup.

Il est interdit de procéder à toute rectification, adjonction, adaptation de joints, rectification de soudures, tout renforcement, polissage, ponçage, etc., à toute modification de pièces originales s'ils ne sont pas expressément autorisés par le présent règlement, la nomenclature, le manuel de réparation ou les avis techniques.

Réparations
Toutes les pièces montées lors d'opérations de remplacement doivent être homologuées pour la Renault Clio Cup par Renault Sport ou Renault Sport Suisse et doivent comporter les hologrammes correspondants, s'ils existent. Le pilote est dans tous les cas responsable de la conformité technique des pièces de rechange qui sont montées dans sa voiture.

Toute intervention sur le véhicule doit être exécutée conformément à la méthode de réparation prescrite par Renault Sport ou Renault Sport Suisse et sert à préserver l'état d'origine du véhicule.

En cas de réparations sur la caisse en blanc (structure, bas de caisse), le numéro de série complet du véhicule et la plaquette doivent être transférés au même endroit.

Article 2 Accessoires de sécurité obligatoires
La conformité à l'annexe J de la législation sportive automobile internationale en vigueur est obligatoire.

2.1 Harnais Pilote (date d'expiration)
Les harnais sur lesquels la date d'expiration n'est plus lisible doivent être remplacés immédiatement par de nouveaux harnais homologués par la FIA. Le harnais doit être remplacé obligatoirement après tout accident.

2.2 Coupe-circuit

Le coupe-circuit monté départ usine est obligatoire. Il doit être signalé clairement par un éclair rouge contenu dans un triangle bleu entouré de blanc et d'au minimum 12 cm de côté qui est apposé sur la carrosserie.

2.3 Extincteur

L'extincteur monté départ usine est obligatoire. Le pilote est responsable du maintien de l'extincteur en bon état de fonctionnement.
Les informations suivantes doivent être apposées de façon bien visible sur l'extincteur :

- la quantité de remplissage
- les indications du produit quant à la nature de l'agent d'extinction,
- le poids ou le volume de l'agent d'extinction,
- la date de contrôle de l'extincteur, qui ne doit pas dépasser de plus de deux ans la date de remplissage et/ou de contrôle
- les points de service : Sandtler GmbH
  Bochumerstrasse 132
  44866 Bochum
  Allemagne
  N° de tél. :+49 2327 98780
  N° de fax :+49 2327 986767
  M. Heinz Fleischhauer
  e-mail : Heinz.Fleischauer@sandtler.de
  VAT DE 175182278

  Jansen Competition GmbH
  Ziegelofengasse 2
  A-3244 Ruprechtshofen
  N° de tél. :+43 275 62266
  N° de fax :+43 275 68477
  M. Hassko Jansen
  e-mail : hasko@jansen-competition.com
  VAT AT U18755309

L'extincteur doit être fixé à l'endroit prévu départ usine.

2.4 Fixation / Console de siège

L'utilisation du siège livré départ usine et de sa fixation est obligatoire.

2.5 Fixations de sécurité du capot et du hayon

Seules les fixations de sécurité du capot et du hayon montées départ usine sont tolérées.

2.6 Pare-brise

Seul un pare-brise d'origine Renault Clio dégivrant en verre feuilleté peut être monté à titre de remplacement. Aucun dispositif supplémentaire, qu'il s'agisse de trous etc., destiné à empêcher le pare-brise de s'embuer ou à améliorer la ventilation du cockpit, n'est autorisé.

La méthode de fixation prévue départ usine doit être conservée. Sur instruction, les pare-brises fissurés doivent être remplacés.

Seul un film anti-éblouissement peut être apposé sur le pare-brise. Aucun autre dispositif de protection anti-éblouissement n'est autorisé sur le véhicule.

Il est permis d'apposer sur la face intérieure des vitres latérales et sur la lunette arrière un film de protection contre l'éclatement, incolore et transparent. Son épaisseur ne doit pas dépasser 100 microns. Tous les autres films et vitres teintées ne seront pas tolérés !

Seules les bandes de vitres standard de la LO Renault Clio Cup sont autorisées.

2.6.1 Essuie-glaces
Les essuie-glaces doivent se trouver en position horizontale à tout moment des essais chronométrés et des manches de course.

2.7 Rétroviseurs
L'utilisation des deux rétroviseurs extérieurs d'origine est obligatoire. Il est interdit de rabattre les rétroviseurs pendant les essais et les manches de course.

2.8 Crochet de remorquage
Les crochets de remorquage de série situés à l'avant et à l'arrière doivent être en parfait état et être signalés bien visiblement par une flèche.

2.9 Arceau de sécurité
L'arceau de sécurité monté en série la Renault Clio Cup est obligatoire.

2.10 Moyeu de volant / Volant
Une prolongation du moyeu du volant avec un adaptateur homologué par la FIA est autorisée à condition de conserver le volant d'origine.

Article 3 Equipement obligatoire, accessoires et dimensions
3.1 Boîtier électronique (calculateur) / Saisie des données
Seuls les systèmes de commande électronique et de saisie des données prévus pour la Renault Clio Cup peuvent être utilisés. Toute modification du boîtier électronique ou de la saisie des données est interdite. Renault Sport Suisse se réserve le droit d'échanger les boîtiers électroniques entre eux.

3.2 Moteur
Les moteurs sont scellés par des plombs. Toute opération sur les moteurs est interdite. L'absence d'un sceau (plomb) comme prescrit par Renault Sport entraîne automatiquement l'exclusion du concurrent du championnat en cours. Nous recommandons de faire procéder aux interventions sur le moteur par les préparateurs Renault officiels Oreca, LRM Motors et Huger. Seuls les moteurs de remplacement qui ont été fournis par Renault Sport Suisse sont autorisés. Ceux-ci sont également scellés.

3.3 Système d'échappement et de refroidissement

3.3.1 Ligne d'échappement

La ligne d'échappement livrée avec le véhicule doit être utilisée dans tous les cas. Le système de catalyseur d'origine doit dans tous les cas être en état de fonctionnement.

3.3.2 Protection du radiateur du moteur

Il est permis d'apposer une grille de protection sur le radiateur du moteur, derrière les prises d'air de refroidissement inférieures et supérieures.

3.4 Poids

Seule la balance de pesage fournie par Renault Sport Suisse peut être utilisée comme référence pour déterminer le poids des véhicules.

3.4.1 Poids du véhicule

Le poids minimum est de 1060 kg. Ce poids s'entend pour la Renault Clio Cup dans l'état dans lequel elle a participé aux séances d'essais et à la course (la vidange d'huile, la remise à niveau des réservoirs, le remplacement des roues, etc. ne sont pas autorisés dans le parc fermé).

3.4.2 Poids en compétition

Le poids en course d'au minimum 1150 kg, incluant le pilote et son équipement (combinaison de course, cagoule, gants, casque incluant le système Hans), ne doit pas être dépassé vers le bas. Ce poids est valable pour l'état du véhicule tel qu'il a participé aux essais ou à la course, y compris la quantité résiduelle de carburant.

3.4.3 Lest

Si un véhicule n'atteint le poids minimum prescrit qu'à l'aide de lest, il est obligatoire de déclarer celui-ci auprès des commissaires techniques de Renault Sport Suisse et de le faire sceller au plomb par leurs soins. Ne peuvent être utilisés que les blocs de lestage fournis par Renault Sport avec les numéros de pièces indiqués ci-après.
1 kg : 77 11 160 299
2 kg : 77 11 160 300
5 kg : 77 11 160 301

3.5 Pneumatiques

Seuls les pneumatiques de la marque Pirelli avec les dimensions suivantes sont autorisés :

225/625/17	DH pour le circuit (slick)
225/625/17	W6 Pneus pluie

Le chauffage des pneus (par voie électrique, chimique, etc.) ainsi que tout traitement de la bande de roulement sont interdits. Le nettoyage par séchage à l'air chaud de la bande de roulement de pneumatiques ayant déjà servi est également interdit. Les véhicules doivent toujours être équipés de quatre pneus du même type pour les essais et la course. L'utilisation de soupapes d'évacuation de la surpression est interdite. Toute infraction commise contre l'article 3.5 a pour conséquence une exclusion du classement par points.

3.5.1 Pneus slicks pour les courses de circuit DH

Chaque pilote et chaque véhicule disposent d'au maximum **6 pneus slicks** par double manche. Lors de chaque manifestation, le pilote doit amener les slicks avec lui pour les faire enregistrer. Pendant les essais et la course, seuls les pneus enregistrés en bonne et due forme peuvent être utilisés. Les pneus ne peuvent être ni remplacés ni échangés entre eux pendant les essais chronométrés. Pendant les essais et la course, les pneus défectueux ne peuvent être remplacés qu'avec l'accord de Renault Sport Suisse. Pour le remplacement d'un pneu pendant les essais chronométrés et la course, seuls les outils mentionnés ci-après sont autorisés :

- Cric hydraulique
- Clé en croix
- Tournevis électrique ou pneumatique
- Clé dynamométrique

Tous les autres outils pneumatiques sont interdits.

Si pendant les essais chronométrés la course est qualifiée de 'Wet practice' (piste humide) par la direction de la course, le pilote peut remplacer ses pneus slicks par des pneus pluie. Lors des essais chronométrés, un seul remplacement des pneus slicks par des pneus pluie ou inversement est autorisé, lorsque les conditions météorologiques sont incertaines ou lorsqu'il commence à pleuvoir ou que la piste sèche.

3.5.2 Pneus joker

En cas d'urgence (accident, défaillance technique, plat sur les pneus, etc.), lorsqu'au minimum trois pneus ont été endommagés, le concurrent a la possibilité de faire marquer un septième pneu utilisé supplémentaire (pneu joker) pour la course concernée.

Pour obtenir l'autorisation, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Les pneus devant être remplacés doivent être endommagés à tel point qu'une poursuite de leur utilisation serait irresponsable pour des motifs de sécurité.
- Renault Sport Suisse et un collaborateur de la société Pirelli doivent donner leur accord.
- le dommage doit être communiqué à Renault Sport Suisse immédiatement après les essais. C'est au concurrent qu'il incombe d'en administrer la preuve.
- Seuls les pneus déjà utilisés lors d'une manifestation précédente peuvent recevoir un nouveau marquage.

Le pilote dispose d'au maximum deux pneus joker pour toute la saison.

3.5.3 Pneus pluie W6

Les pneus pluie ne sont pas limités en quantité et ne nécessitent pas de marquage.

3.5.4 Wet Race / Wet Practice (piste humide)

Si le panneau « WET RACE/WET PRACTICE » est montré, le concurrent a le choix entre les pneus slicks et les pneus pluie. Le concurrent doit partir du principe que le directeur de course n'interrompra ni les essais ni la course. La décision concernant le choix des pneus est valable uniquement pour le train de pneus complet, un montage mixte de pneus pluie et pneus slicks n'étant pas autorisé.

Article 4 Boîte de vitesse

La boîte de vitesse est scellée par un plomb et en cas de non conformité avec le Tableau 21.00 de la Nomenclature, elle doit être donnée en révision à l' :

Atelier mécanique	N° de tél./Fax : +41 32 438 95 75
Christian Ferrari	Mobile : +41 79 333 62 06
Rue du Cornat 17	e-mail : ferrach@bluewin.ch
2827 Mervelier	

Article 5 Carburant
Seuls les carburants conformes au règlement de la FIA (annexe « J ») peuvent être utilisés. Entre le placement sur la pré-grille de départ et la sortie du parc fermé, toute remise à niveau ou vidange de carburant est interdite. Le carburant ELF LMS fourni par Racingfuel peut être commandé sur www.racingfuel.biz.

Article 6 Freins
Il est interdit de modifier le circuit de freinage d'origine. Seuls la marque et le type des plaquettes de frein peuvent être choisis librement, à condition de respecter les dimensions d'origine de la surface de friction. Il est permis d'utiliser des marques différentes pour les plaquettes des freins sur les essieux avant et arrière.

Article 7 Equipement facultatif
Conformément au manuel de réparation de Renault Clio Cup.

Article 8 Equipement obligatoire – choix libre de la marque
Peuvent être choisis librement :
- la marque du liquide de refroidissement,
- la marque et le type du liquide de frein,
- la marque et le type de lubrifiants utilisés,
- et la couleur du véhicule, à condition de tenir compte des sponsors officiels.

Article 9 Présentation du véhicule
Les inscriptions, y compris les logos, doivent rester en permanence et dans leur état d'origine sur le véhicule. A l'exception des rétroviseurs extérieurs, toutes les pièces non peintes départ usine telles que par ex. les grilles des prises et sorties d'air de refroidissement, ainsi que le diffuseur, ne peuvent pas être peintes. Cette énumération n'est pas exhaustive. Les phares ne doivent être ni peints ni collés/décollés et doivent être en état de fonctionner à tout moment. Seule la pose d'un film transparent de protection contre l'éclatement est autorisée.

Article 10 Informations techniques
Le présent règlement et les informations techniques sont traduits en langue française. En cas de doutes, c'est le texte de la version allemande qui fait foi.

Les compléments ou modifications apportés au présent règlement seront publiés pendant la saison de courses 2009 sous la forme d'« Informations techniques » classées et numérotées, sur le site www.worldseriesbyrenault.ch.